

LISBONNE - PORTUGAL

**DECISION N°2/INT/2021**

**Relative aux conditions de rémunération des personnels en contrat local**

**Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D.452-1 et D.452-11 ,

Vu le rapport d'opportunité du chef d'établissement présenté au conseil d'établissement du 16/11/2021,

**Décide :**

**Article 1 : Catégories de personnels**

Les différentes catégories de personnels sont sans changement .

Ces catégories sont détaillées en annexe 1.

**Article 2 : Grilles de rémunérations**

Les rémunérations brutes principales font l'objet d'une augmentation de 0.2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'ensemble des personnels.

Les différentes grilles de rémunération sont jointes en annexe 1

**Article 3 : Rémunération accessoires**

Les rémunérations accessoires sont jointes en annexe 2 de la présente décision.

**Article 4 : Carte des emplois**

Conformément à la décision notifiée le 28/09/2021, la carte des emplois est arrêtée à 143 équivalents temps plein à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

**Article 5 : Contrats**

Les contrats type ont été partiellement amendés à la rentrée 2021. Aux 2 contrats antérieurs (contrat à terme certain et contrat à terme incertain, s'ajoute un nouveau contrat à terme certain non renouvelable).

Les modèles de ces trois types de contrats sont joints en annexe 3 de la présente décision

**Article 6 : Règlement intérieur du travail**

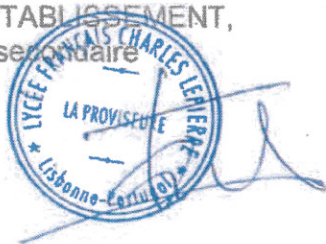
Le règlement intérieur du travail a été validé par la CCPLA du 27 mai 2021.

Il est joint en annexe 4

**Article 7 : recours**

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,  
Ordonnateur secondaire



A Paris, le 03 MARS 2022  
LE DIRECTEUR DE L'AEFE,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by a long horizontal stroke and a vertical stroke, positioned to the right of the text "LE DIRECTEUR DE L'AEFE,".

Décision affichée dans l'établissement le :

Décision publiée sur le site internet le :

04 / 03 / 2022